

**COMMUNE DE BAYONNE**

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2023  
LISTE DES QUESTIONS EXAMINEES**

L'an deux mil vingt-trois, le 4 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h00.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ (à partir de la délibération DE-2023-248), M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE,, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE (à partir de la délibération DE-2023-248), M. ARCOUET, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. SÉVILLA, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY ; Mme BISAUTA à M. AGUERRE ; Mme ZITTEL à M. ARCOUET ; Mme BENSOUSSAN à Mme CASTEL ; M. SUSPERREGUI à Mme HARDOUIN-TORRE ; M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE ; M. BERGÉ à Mme HERRERA LANDA.

**Absent(s) :**

Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2023-247), Mme BRAU-BOIRIE (jusqu'à la délibération DE-2023-247), Mme LARRE, M. ALLEMAN.

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

**CONSEILS DE QUARTIERS**

1. Désignation de deux représentants du Conseil municipal au sein des Conseils de quartiers suite à des désistements (rapporteur : Jean René Etchegaray)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**RESSOURCES HUMAINES**

2. Attribution d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents municipaux (rapporteur : Jean René Etchegaray)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**COMMERCE**

3. Dérogation au repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2024 - Avis du Conseil Municipal (rapporteur : Sylvie Durruty)

**ADOPTE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

Votes contre : 7, Mme HARDOUIN-TORRE, Mme BISAUTA, Mme VOISIN, M. DUZERT, M. ESTEBAN, M. ABADIE, M. BERGE. Abstention : 5, Mme LIOUSSE, Mme DUBREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h40.*

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bayonne dans le délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Pau - 50 cours Lyautey, CS 50543, 64010 Pau cedex - ou via la plateforme télécours citoyen dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.*

*Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au recueil des actes administratifs.*

Jean-René Etchegaray  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
David Tollis  
Directeur général des services

